



PROCES-VERBAL

Conseil communal de la commune déléguée de La Guyonnière DU MARDI 6 FEVRIER 2024

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
ARZUL Sophie	\boxtimes			
BLAIN Catherine	\boxtimes			
OGEREAU Christian	\boxtimes			
ROUILLIER Caroline				
SAVARY Franck	×			
SEGURA Geneviève	\boxtimes			
Assistait également à la réunion				

Caroline ROUILLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 - Dotations et subvention aux bibliothèques de proximité au titre de l'année 2024

Le budget global alloué par la commune de Montaigu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay) s'élevait en 2023 à 23 805 € (1,50 € par habitant). En fonction de la population au 1^{er} janvier 2024 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal d'augmenter le montant de la dotation par habitant à hauteur de 1,75 € par habitant, soit :

- Boufféré (3 575 h) : 6 256,25 € (dotation)
- La Guyonnière (2 859 h) : 5 003,25 € (dotation)
- Saint-Georges-de-Montaigu (4 432 h) : 7 756 € (subvention)
- Saint-Hilaire-de-Loulay (4 884 h) : 8 547 € (dotation)

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Acquisition foncière La Gimbeau

Dans le cadre d'un réaménagement d'habitations dans le village La Gimbeau sur la commune déléguée de La Guyonnière, il a été constaté que des réseaux communaux notamment un caniveau d'eaux pluviales empiétaient sur une propriété privée. Après échanges avec le propriétaire, celui-ci propose de céder cette emprise à la commune à titre gratuit.

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir à titre gratuit, les parcelles situées sur la commune déléguée de la Guyonnière, la Gimbeau, et cadastrées 107 section G numéros 1596p et 1795p d'une surface totale de 36 m² appartenant à M. et Mme BUTEAU et de procéder au classement desdites parcelles dans le domaine public communal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

☑ à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Visite bar associatif à Beaurepaire
- Point ZAC Croix Boiziau
- Point Lac de La Chausselière
- Point projection travaux voirie 2024
- Point travaux mairie/bibliothèque